



Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
**Comité national sur les équivalences des
diplômes de droit (CNE)**

Plan de cours

Mesures de redressement

(Révisé en novembre 2020)

**Les candidats doivent prendre note que le plan de cours
pourra être mis à jour de temps à autre sans préavis.**

**Il revient aux candidats de s'assurer d'avoir en main le
plan de cours le plus récent.**



Mesures de redressement

ÉTENDUE DU COURS

Ce cours porte sur le droit des redressements judiciaires en matière civile au Canada. Il couvre :

- a) les principes encadrant l'évaluation et l'établissement d'une mesure de redressement pécuniaire et la possibilité de demander une telle mesure en common law;
- b) les principes encadrant les recours en *equity*, y compris leur portée et les considérations de nature discrétionnaire qui influencent les tribunaux canadiens dans leur évaluation de la possibilité d'exercer de tels recours dans des situations particulières.

EXAMEN

L'examen de ce cours, d'une durée de trois heures, est à livre ouvert. Il comprend des questions centrées sur des problèmes pour lesquelles le candidat devra analyser des schémas factuels, appliquer le droit pertinent aux faits et motiver ses conclusions. L'examen de ce cours pourrait également comprendre des questions à choix multiples et à réponses courtes pour lesquelles le candidat devra démontrer sa capacité à mettre en application les principes encadrant les redressements en évaluant le droit applicable de façon critique et en faisant la distinction entre de bons et de moins bons arguments et postulats.

LECTURES OBLIGATOIRES

Le recueil de jurisprudence obligatoire dans le cadre de ce cours est l'ouvrage J. Berryman *et al.*, *Remedies: Cases and Materials*, 8^e éd., Toronto, Emond Montgomery, 2020).

Vous devrez en outre prendre connaissance d'un certain nombre d'arrêts obligatoires qui ne figurent pas dans ce recueil.

Il est essentiel de bien connaître le contenu des lectures obligatoires pour réussir l'examen de ce cours, puisque celui-ci sera basé exclusivement sur cette matière. Les candidats ayant acquis leurs connaissances en droit des redressements dans un cours qui ne reposait pas sur ces lectures risquent de ne pas posséder les connaissances requises pour réussir l'examen.



LECTURES OBLIGATOIRES

Recueil de jurisprudence

Les sections du recueil (*Berryman et al.*) énumérées ci-dessous sont matière à examen :

- Chapitre 1, sauf 199 à 228
- Chapitre 2
- Chapitre 3
- Chapitre 4, seulement 371 à 392
- Chapitre 6
- Chapitre 7, sauf 631 à 692
- Chapitre 8
- Chapitre 9
- Chapitre 10, sauf 1007 à 1052
- Chapitre 11

Autres arrêts obligatoires

Les arrêts supplémentaires énumérés à la page suivante sont matière à examen. Le sujet et le chapitre correspondant du recueil de jurisprudence (Rec.) sont indiqués pour chaque arrêt.

Tous les arrêts énumérés peuvent être consultés gratuitement sur le site www.canlii.org ou sur le site Web de la Cour suprême du Canada, https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/nav_date.do

Il est en outre possible de consulter ces arrêts au moyen de plateformes commerciales comme LexisNexis/Quicklaw ou eCarswell, ou encore, dans la bibliothèque d'une faculté de droit ou d'un palais de justice de votre région.

Autres arrêts obligatoires (à la page qui suit)



Autres arrêts obligatoires

Les arrêts énumérés ci-dessous sont matière à examen (le sujet et le chapitre pertinent du recueil de jurisprudence [Rec.] sont indiqués pour chaque arrêt) :

ARRÊT	SUJET	Rec.
<i>Evans c. Teamsters Local Union No. 31</i> , [2008] 1 R.C.S. 661; 2008 CSC 20 (paras.1 à 51)	Limitation du préjudice	Ch. 1
<i>Bowes v. Goss Power Products Ltd.</i> (2012), 293 O.A.C. 1; 2012 ONCA 425 [en anglais seulement]	Limitation du préjudice	Ch. 1
<i>John Hallam Ltd. v. Bainton</i> [1920] 54 D.L.R. 537, 60 S.C.R. 325 [en anglais seulement]	Limitation du préjudice	Ch. 1
<i>Southcott Estates Inc c. Toronto Catholic District School Board</i> , 2012 CSC 51, [2012] 2 RCS 675	Limitation du préjudice	Ch. 1
<i>Strategic Acquisition Corp v Starke Capital Corp</i> , 2017 ABCA 250 (faits + paras. 42 à 81) [en anglais seulement]	Moment de l'évaluation	Ch. 1
<i>McCabe v. Roman Catholic Episcopal Corporation</i> , 2019 ONCA 213 (faits + paras. 62 à 84) [en anglais seulement]	Domages-intérêts punitifs	Ch. 1
<i>514953 B.C. Ltd. v. Leung</i> (2007), 64 B.C.L.R. (4th) 76, 2007 BCCA 114 [en anglais seulement]	Évaluation des dommages	Ch. 1
<i>Société des loteries de l'Atlantique c. Babstock</i> , 2020 CSC 19	Réparation fondée sur les gains réalisés	Ch. 2
<i>Tompkins Hardware Ltd. v. North Western Flying Services Ltd</i> [1982] O.J. n° 944 (H.C.) [en anglais]	Domages-intérêts	Ch. 3



ARRÊT	SUJET	Rec.
<i>seulement</i>]	contractuels	
<i>Treaty Group Inc. v. Drake International Inc.</i> , [2005] O.J. n° 5232 (C. sup. Ont.), conf. par 2007 ONCA 450 [<i>en anglais seulement</i>]	Dommages-intérêts contractuels	Ch. 3
<i>Nan v. Black Pine Manufacturing Ltd.</i> (1991), 55 B.C.L.R. (2d) 241, [1991] B.C.J. n° 910 [<i>en anglais seulement</i>]	Préjudice matériel	Ch. 4
<i>Bowman v. Martineau</i> , 2020 ONCA 330 [<i>en anglais seulement</i>]	Préjudice matériel	Ch. 4
<i>City Wide Towing and Recovery Service Ltd v. Poole</i> , 2020 ABCA 305 [<i>en anglais seulement</i>]	Injonction interlocutoire	Ch. 8
<i>1711811 Ontario Ltd. v. Buckley Insurance Brokers Ltd.</i> , 2014 ONCA 125 [<i>en anglais seulement</i>]	Injonction permanente	Ch. 8
<i>Vancouver Coastal Health Authority v. Adamson</i> , 2020 BCCA 145 [<i>en anglais seulement</i>]	Injonction permanente	Ch. 8
<i>Sibley & Associates LP v. Ross</i> (2011), 106 O.R. (3d) 494; 2011 ONSC 2951 [<i>en anglais seulement</i>]	Injonction conservatoire	Ch. 8
<i>Trade Capital Finance Corp. v. Cook</i> 2017 ONSC 1857, 137 O.R. (3d) 685, conf. par 2018 ONCA 27 [<i>en anglais seulement</i>]	Injonction conservatoire	Ch. 8
<i>2092280 Ontario Inc. v. Voralto Group Inc.</i> 2018 ONSC 2305 [<i>en anglais seulement</i>]	Injonction conservatoire	Ch. 8
<i>306793 Ontario Ltd. v. Rimes</i> 25 O.R. (2d) 79 (ONCA) [<i>en anglais seulement</i>]	Dommages-intérêts en <i>equity</i>	Ch. 10



LECTURES SUPPLÉMENTAIRES

Les ouvrages ci-dessous ne sont pas des lectures obligatoires. Ils pourraient néanmoins s'avérer utiles aux candidats pour favoriser une meilleure compréhension de la matière du cours.

J. Cassels et E. Adjin-Tettey, *Remedies: The Law of Damages*, 3^e éd., Toronto, Irwin Law, 2014

J. Berryman, *The Law of Equitable Remedies*, 2^e éd., Toronto, Irwin Law, 2013

R.J. Sharpe, *Injunctions and Specific Performance*, 5^e éd., Toronto, Thomson Reuters, 2017

S.M. Waddams, *The Law of Damages*, 5^e éd., Toronto, Canada Law Book, 2012



Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
**Comité national sur les équivalences des
diplômes de droit (CNE)**

Éditeurs canadiens

Carswell (Thomson Reuters)
Corporate Plaza
2075, chemin Kennedy
Scarborough (Ontario) M1T 3V4

Tél. : 416-609-3800 ou 1-800-387-5164
Courriel : carswell.customerrelations@thomsonreuters.com
URL : <http://www.carswell.com/>

Irwin Law Inc.
14, rue Duncan
Toronto (Ontario) M5H 3G8

Tél. : (Canada et É.-U.) 416-862-7690 ou 1-888-314-9014
Télééc. : 416-862-9236
Courriel : contact@irwinlaw.com
URL : <http://www.irwinlaw.com/>

Emond Montgomery
60, avenue Shaftesbury
Toronto (Ontario) M4T 1A3

Tél. : 416-975-3925
Télééc. : 416-975-3924
Courriel : info@emp.ca
URL : <http://www.emp.ca/>

Lexis Nexis Canada Inc.
(pour les documents imprimés
seulement et non pour l'accès à
Quicklaw)

Contact : Service à la clientèle
Tél. : 905-415-5823 ou 1-800-668-6481
Télééc. : 905-479-4082 ou 1-800-461-3275
Courriel : Customerservice@lexisnexis.ca
URL : <http://www.lexisnexis.ca/en-ca/home.page>

Canada Law Books
240, rue Edward
Toronto (Ontario) L4G 3S9

Tél. : (Canada et É.-U.) 416-609-3800 ou 1-800-387-5164
Courriel : carswell.customerrelations@thomsonreuters.com
URL : <http://www.carswell.com/>

Ressources en ligne

La majorité de la jurisprudence et des ressources législatives dont les étudiants du CNE ont besoin se trouvent sur le site de CanLII, la source d'information juridique gratuite financée par la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (www.canlii.org). Ce site comprend toutes les décisions de la Cour suprême du Canada et de toutes les cours fédérales, provinciales, territoriales et d'appel.

Les frais d'inscription que vous avez payés couvrent également l'accès gratuit aux ressources Quicklaw de Lexis Nexis. Quelques semaines après la fin de la période d'inscription, votre identificateur d'utilisateur et votre mot de passe seront établis et vous seront envoyés à l'adresse de courriel se trouvant dans votre dossier.

Ouvrez une session sur Quicklaw à partir du site Web suivant : <http://www.lexisnexis.com/ca/legal>. La première fois que vous ouvrirez une session sur le site de Quicklaw, on vous demandera de modifier ou de personnaliser votre mot de passe. N'oubliez pas que votre identificateur d'utilisateur et votre mot de passe sont personnels et ne doivent être révélés à personne.

Si vous oubliez ou perdez le mot de passe de votre compte Quicklaw, vous pouvez le récupérer en cliquant sur le lien intitulé « Forgot Password? » [Mot de passe oublié] sur la page de connexion de Quicklaw. Pour toute autre question, veuillez envoyer un courriel à ftang@flsc.ca.

Veillez lire et respecter les conditions d'utilisation lorsque vous recevrez vos identifiants Quicklaw. Sinon, votre compte Quicklaw sera fermé sans préavis.



Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
**Comité national sur les équivalences des
diplômes de droit (CNE)**

Vous pouvez communiquer avec le service à la clientèle de Lexis Nexis Quicklaw en envoyant un courriel à service@lexisnexis.ca ou en composant le 1-800-387-0899.